

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE  
SECRETARIAT GENERAL

**A R R E T E**

*fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves orales du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2019*

**Le ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 modifiée relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

**VU** le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

**VU** l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

**VU** l'arrêté du 19 novembre 2014 fixant le règlement, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

**VU** l'arrêté du 22 novembre 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un recrutement par concours, examen professionnel et sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

**VU** l'arrêté du 27 décembre 2018 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2019 ;

**VU** l'arrêté du 30 janvier 2019 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2019 ;

**VU** l'arrêté du 05 mars 2019 fixant, au titre de l'année 2019, le nombre et la répartition des places offertes pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne par concours, examen professionnel et sélection professionnelle ;

**VU** l'arrêté du 16 mai 2019 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2019 ;

**VU** le procès-verbal du jury d'admission (ENAC) en date 13 juin 2019,

## ARRETE

**Article unique** - Sont déclarés admis au titre de l'année 2019, après concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, sous réserve de la vérification de leur aptitude médicale, les six candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

Rang	Civ.	Nom	Prénom
1	M.	DAZIN	THIBAUT
2	M.	RAMALINGOMPOULLE	DIDIER
3	M.	CARRILLO	JULIEN
4	M.	BOTTIN-DECKERT	LUCAS
5	M.	JABBOUR	PIERRE
6	Mme	PERSYN	JUSTINE

Fait à Paris, le

**13 JUIN 2019**

MINISTERE DE LA TRANSITION  
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Pour la Ministre et par délégation  
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines

Sylvie KHATIR